



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 35 COM

Distribution limitée

WHC-11/35.COM/12D

Paris, 27 mai 2011

Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-cinquième session

Paris, Siège de l'UNESCO  
19-29 juin 2011

**Point 12 de l'ordre du jour provisoire:** Réflexion sur l'avenir de la *Convention du patrimoine mondial*

**12D :** Rapport d'avancement sur la préparation du 40e anniversaire de la Convention

## RÉSUMÉ

Le Comité, à sa 34e session, a demandé au Centre du patrimoine mondial de rendre compte des progrès réalisés dans l'organisation des célébrations du 40e anniversaire.

Le Comité a également invité la Directrice générale de l'UNESCO à réaliser une étude de faisabilité des mesures possibles pour reconnaître les meilleures pratiques dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.

Ce document présente :

Première partie : les progrès réalisés dans l'organisation des célébrations du 40e anniversaire ;

Deuxième partie : un rapport sur une étude des mesures possibles pour reconnaître les meilleures pratiques dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.

**Projet de décision:** 35 COM/12D, voir Partie III.

## I. Les progrès réalisés dans l'organisation des célébrations du 40e anniversaire

### A. Antécédents

1. Le 16 novembre 2012, la *Convention du patrimoine mondial* aura 40 ans. La célébration de cette important anniversaire présentera une opportunité pour la communauté internationale engagée dans la conservation du patrimoine culturel et naturel de réfléchir sur les réalisations de la *Convention* à ce jour, ainsi que de faire le point des défis auxquels elle est confrontée. La communauté internationale devrait mettre l'accent sur le patrimoine mondial visant à améliorer plus encore l'image publique et la prise de conscience de la *Convention*, qui 40 ans après est plus pertinente que jamais. Dans ce contexte, il est prévu une série d'activités, de manifestations et d'ateliers thématiques, organisés dans les cinq régions du monde, de novembre 2011 à novembre 2012, par les Etats parties en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et accompagnés de tout un ensemble d'outils de communication adaptés et d'activités destinées à renforcer la visibilité de la *Convention*. Les célébrations finales auront lieu au Japon pendant une manifestation de trois jours, où les résultats des différents ateliers et études seront présentés afin d'alimenter la réflexion sur le futur de la *Convention*.
2. L'anniversaire devra permettre à la communauté du patrimoine mondial: Etats parties, responsables de sites, communautés locales, UNESCO en tant que Secrétariat de la *Convention*, ainsi que toute autre partie prenante aux processus du patrimoine mondial, de situer la place réelle de la *Convention* en tant qu'outil pour préserver le patrimoine de l'humanité à valeur universelle exceptionnelle dans le contexte actuel du monde, ainsi qu'exprimé dans les huit Objectifs du Millénaire.
3. La coordination des différents éléments de la célébration sera assurée par le Centre du patrimoine mondial, en concertation avec les Etats parties à la *Convention*, les Bureaux hors Siège de l'UNESCO, les Organisations consultatives, les Centres de catégorie 2 de l'UNESCO consacrés au patrimoine mondial, les partenaires et les principales ONG de conservation.
4. La décision 34 COM 12 a demandé au Centre du patrimoine mondial de solliciter des commentaires aux Etats parties sur le thème principal de l'année commémorative. Une lettre circulaire a été envoyée par le Centre du patrimoine mondial à tous les membres du Comité du patrimoine mondial, Etats Parties et Organisations consultatives, leur proposant de recentrer le thème de l'anniversaire sur : « Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales dans la gestion des sites du patrimoine mondial ». Le Centre du patrimoine mondial a reçu des réponses de 14 pays tous globalement en faveur du thème proposé.
5. Le thème de l'anniversaire a été adopté : « Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales ». En mettant l'accent sur ce thème, les questions relatives au bien-être et aux responsabilités des communautés locales intéresseront tous les Etats parties. Les sous-thèmes suivants ont été proposés aux Etats parties pour les réunions thématiques tout au long de 2012 :

- a) Le rôle des communautés locales dans les processus d'inscription, dans la gestion quotidienne des biens et de la conservation des sites ;
- b) Le rôle des communautés en tant qu'acteurs et bénéficiaires du point de vue social et économique ;
- c) Pratiques de gestion autochtones des sites du patrimoine mondial ;
- d) Cartographie des connaissances traditionnelles et des techniques en matière de conservation ;
- e) Renforcement du rôle des communautés locales dans le tourisme durable culturel et dans l'écotourisme dans et autour des sites du patrimoine mondial ;
- f) Partenariats public-privé pour soutenir le développement local et les revenus économiques des communautés locales.

## B. Plan d'activités

6. Les principaux objectifs des activités de cette célébration sont les suivants :

- a) Montrer la valeur de la préservation du patrimoine pour améliorer les conditions sociales et économiques des communautés associées aux sites du patrimoine mondial ;
- b) Améliorer la visibilité de la *Convention* et des activités entreprises pour préserver le patrimoine mondial tout en contribuant au développement durable ;
- c) Affirmer le rôle de la recherche, de la formation et du renforcement des capacités pour une meilleure conservation du patrimoine mondial ;
- d) Renforcer le rôle des partenaires du secteur privé pour financer la conservation et les efforts de développement durable sur les sites du patrimoine mondial.

7. Deux sortes de publics sont essentiellement visées : des experts en patrimoine mondial et différentes parties prenantes avec les ateliers thématiques et le grand public, avec des activités ouvertes et différents outils de communication.

8. Suite à la lettre circulaire initiale de septembre 2010, une autre lettre circulaire a été envoyée en avril 2011 demandant aux Etats parties d'informer le Centre sur les activités envisagées. Le Centre a tenu des discussions préliminaires et reçu un nombre d'expressions d'intérêt par les Etats parties envisageant d'organiser des événements ou des activités en relation avec le 40e anniversaire de la *Convention*, telles que :

- a) Afrique du Sud/Nigeria : Réunions régionales
- b) Brésil: Evénement annexe associé à Rio + 20
- c) Canada: Sujet autour du patrimoine pour les examens scolaires
- d) Chine: Conférence régionale sur les communautés locales en tant que bénéficiaires des aspects socio-économiques du patrimoine mondial et du développement durable
- e) Espagne : Forum pour les jeunes, site internet
- f) Norvège: Réunion internationale
- g) Royaume Uni: Deux journées de conférence au British Museum
- h) Etats-Unis: Smithsonian Institution / événement à la Maison Blanche

9. Le gouvernement japonais a proposé d'accueillir l'événement final de trois jours (15-17 nov. 2012). Les discussions sont en cours avec le gouvernement japonais concernant une assistance possible à la préparation du 40<sup>e</sup> anniversaire à travers les Fonds en dépôt japonais.

10. L'annonce officielle de l'année anniversaire se fera pendant l'Assemblée générale des Etats parties les 7 et 8 novembre 2011. D'autres institutions internationales ont invitées l'intention de faire référence aux célébrations de l'anniversaire à l'occasion de leurs manifestations institutionnelles spécifiques, à savoir la 17<sup>e</sup> Assemblée générale d'ICOMOS (Paris, 27 nov. – 2 déc. 2011) dont le thème est « Le patrimoine : moteur de développement » ; la Journée des monuments et des sites d'ICOMOS (18 avril 2012) et le Congrès mondial de la conservation de l'UICN (6-15 sept. 2012).

#### 11. Coopération avec les partenaires

Un certain nombre de partenaires existants ou potentiels du Centre du patrimoine mondial ont exprimé leur intérêt à participer aux activités célébrant le 40<sup>e</sup> anniversaire, notamment :

- a) Fournir des images vidéos sur le patrimoine mondial pour utilisation sur le site internet de l'UNESCO : Nippon Hoso Kyokai (NHK). L'activité consiste à rééditer, enregistrer, mixer et encoder des films NHK disponibles à travers le partenariat NHK-UNESCO et les télécharger sur le site de l'UNESCO et/ou sur YouTube ;
- b) Fournir au Centre du patrimoine mondial des annonces de service public sur le patrimoine mondial : History Channel ;
- c) Dédier une page spéciale de son journal à cette occasion : International Herald Tribune ;
- d) Organiser une exposition mondiale de photos : OurPlace ;
- e) Donner une contribution financière pour aider à la promotion du patrimoine mondial à travers des activités éducatives : Panasonic ;
- f) La création d'un portail internet et d'une exposition virtuelle ainsi que la création d'une application mobile : Smithsonian Institution, avec la possibilité de lancer cette activité lors d'un événement à la Maison Blanche ;
- g) Développer une campagne sociale et marketing qui s'adresse au public voyageur et/ou des manifestations et des campagnes pour célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire : Seabourn.

Des discussions avec des partenaires média sont en cours pour produire et diffuser de brefs films sur le patrimoine mondial tout au long de 2012.

Le Centre du patrimoine mondial travaillera avec les Etats parties et les partenaires pour fournir des informations, du contenu et un soutien en coordination, ainsi que pour contrôler la qualité des matériels divers pendant toute la durée des événements commémoratifs.

### C. Communication

12. Les éléments de communication ci-après sont développés par le Centre du patrimoine mondial pour promouvoir l'année commémorative et assister les Etats parties dans leurs activités autour de l'anniversaire :

- a) Création d'un logo spécifique et d'une identité visuelle qui seront utilisés sur tous les supports de communication de l'anniversaire ;
- b) Création d'un dépliant dédié pour susciter l'intérêt des sponsors ;
- c) Création de pages dédiées sur le site internet du patrimoine mondial ;
- d) Brochure de lancement de la 40<sup>e</sup> année de la *Convention* (lancement prévu pour novembre 2011) ;

- e) Publication de 200 pages en anglais et en français sur le thème principal de l'année afin d'accroître la visibilité du rôle des communautés locales en tant qu'acteurs et bénéficiaires tout au long du processus de nomination, la gestion quotidienne et la conservation des biens du patrimoine mondial. La publication présentera des études de cas de divers sites autour du monde, et mettra en valeur entre autres, le tourisme durable, les bénéfices sociaux et économiques pour les sites du patrimoine mondial, l'engagement des communautés et le travail médiatique (lancement prévu en novembre 2012) ;
- f) Articles spéciaux dans la Revue du Patrimoine Mondial tout au long de l'année 2012 ;
- g) Edition spéciale de l'Agenda du patrimoine mondial ;
- h) Couverture média mondiale ;
- i) Expositions ;
- j) Une série de produits commémoratifs qui touchent l'environnement et la culture seront développés pour célébrer l'anniversaire et promouvoir la Convention. La commercialisation de ces produits pourrait être examinée avec DPI et des partenaires extérieurs.

#### D. Ressources

13. Le Centre du patrimoine mondial a initié des discussions avec un certain nombre d'entités du secteur privé pour le financement des activités planifiées et pour bénéficier du savoir faire, des technologies, des réseaux et des échanges des partenaires potentiels. A ce jour, des accords ont été établis avec Panasonic et History Channel, et des discussions sont en cours avec Tokyo Broadcasting System (TBS) et Seabourn. Des donateurs bilatéraux ont aussi été approchés.
14. Une petite équipe au Centre du patrimoine mondial a été établie pour coordonner les activités de 2012, assurer une vaste communication sur l'anniversaire et son thème principal et aider les Etats parties dans leurs projets pour la célébration.

#### E. Calendrier

Juin 2011	Développement d'une identité visuelle y inclus le logo spécifique du 40e anniversaire
Juin 2011	Commencement du travail sur la publication "Le patrimoine mondial et le développement durable: le rôle des communautés locales."
Juin 2011	Développement du plan de travail avec la Smithsonian Institution
Juillet 2011	Développement du cahier des charges pour les pages du portail internet du patrimoine mondial
Septembre 2011	Développement de la stratégie pour la couverture médiatique
Novembre 2011	Lancement de l'année anniversaire pendant l'Assemblée générale de la <i>Convention</i>

Novembre 2011	Développement de guidelines concis pour les Etats parties et les partenaires pour l'utilisation du logo spécifique
Novembre 2011	Brochure sur le 40e anniversaire
Tout au long de 2011	Initiatives pour la recherche de fonds
Tout au long de 2011	Coordination avec les Etats parties pour l'organisation des réunions thématiques (dates, lieux, descriptions, participants)
Tout au long de 2012	Coordination avec les Etats parties et les partenaires
Tout au long de 2012	Coordination avec le Japon pour l'événement final

## **II. Rapport sur une étude des mesures possibles afin de reconnaître les meilleures pratiques de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial***

### **A. Introduction**

1. Le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 34e session, a débattu d'une proposition faite par le Centre du patrimoine mondial présentée dans le Document 34COM12.B, d'établir un Prix biennal d'Excellence en matière de gestion des sites du patrimoine mondial, comme élément des célébrations du 40e Anniversaire.
2. Dans sa Décision 34COM12, le Comité s'est félicité de l'initiative de reconnaître et promouvoir les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et a invité la Directrice générale de l'UNESCO à mener une étude de faisabilité des mesures possibles pour reconnaître les meilleures pratiques dans la mise en œuvre de la *Convention* et de porter les résultats, si nécessaire, à la connaissance du Conseil exécutif lors de sa session d'avril 2011 et ensuite à celle du Comité lors de sa 35e session en 2011.
3. Compte tenu des contraintes du calendrier et de la nature des recommandations, le rapport figurant dans le présent document est directement soumis pour considération à la 35e session du Comité du patrimoine mondial. Le présent rapport comprend une étude des mesures possibles et des différents aspects d'une telle initiative et les recommandations pertinentes, afin de permettre au Comité de fournir ses observations et décisions.

4. Etant donné que l'initiative proposée n'est pas un Prix UNESCO, la procédure ne requiert pas sa soumission par la Directrice générale au Conseil exécutif. La décision afférente peut être prise par le Comité.

## **B. Objectifs de l'étude**

5. L'étude a été menée de décembre 2010 à mars 2011 avec comme objet général d'explorer les mesures potentielles qui permettraient de :
- a) Reconnaître les meilleures pratiques en matière de gestion de site ;
  - b) Reconnaître les meilleures pratiques dans le domaine de la formation, de l'éducation et/ou de la sensibilisation ;
  - c) Saisir et enregistrer l'impact des pratiques de bonne gestion et d'innovation ;
  - d) Créer des opportunités de partager les connaissances, l'expertise et les exemples de meilleures pratiques ;
  - e) Créer des plateformes pour promouvoir la reconnaissance des meilleures pratiques, telles que par exemple, l'institutionnalisation d'une Journée internationale du patrimoine mondial ;
  - f) Inspirer, susciter et promouvoir une amélioration permanente des bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* ;
  - g) Créer un cadre et une méthodologie permettant de :
    - Inspirer et encourager la meilleure pratique,
    - Stimuler le dialogue,
    - Soutenir des développements constants,
    - Reconnaître et récompenser les pratiques de bonne gestion et d'innovation ;
  - h) Influencer les parties prenantes et la société en général afin d'améliorer la prise de conscience de la valeur du patrimoine mondial et de l'importance de le conserver, le préserver et de soutenir l'héritage de la valeur universelle exceptionnelle.

## **C. Analyse**

6. L'étude comprenait :
- a) Recherche documentaire : explorer la définition de meilleures pratiques et de cadres existants utilisés dans la communauté internationale ;
  - b) Entretiens téléphoniques individuels avec des contacts clés comprenant notamment des représentants des Etats parties, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, des bureaux régionaux de l'UNESCO et des Organisations consultatives afin de collecter des opinions et des idées pour développer l'initiative. Un total de 14 personnes (voir Annexe 2) interrogées a participé aux entretiens afin de :
    - Rechercher des éléments clés et des outils qui offriront une valeur aux sites du patrimoine mondial afin d'encourager un engagement actif et un renforcement de la réputation ;
    - Explorer des idées et des options qui vont effectivement atteindre les objectifs de l'étude, renseigner et façonner le développement de l'initiative ;
    - Prendre en compte les facteurs qui vont créer une initiative unique capable de travailler avec et à travers la diversité économique, sociale, politique et environnementale des sites du patrimoine mondial ;
    - Prendre en compte les tendances et directions stratégiques actuelles et futures (dans les 10-15 ans à venir) du patrimoine mondial ;

- Prendre en considération le concept de patrimoine, de développement durable, de tourisme et le rôle des communautés locales afin de mieux comprendre l'environnement dans lequel l'initiative va opérer ;
  - Evaluer la durabilité financière de l'initiative.
- c) Consultation avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### D. Résumé des conclusions principales

7. Sur la base des recherches documentaires et des entretiens, une puissante notion de valeur de conservation, de préservation et de soutien du patrimoine est apparue. Les entretiens ont fourni un aperçu informatif de qualité sur les visions, les idées, les compétences, les réseaux, les relations et les stratégies d'une communauté globale et variée de personnes et d'organisations, toutes reliées par les défis et les opportunités du soutien au patrimoine mondial. Le message est clair : plus les leçons de bonnes pratiques peuvent être saisies, apprises et partagées, plus grande est la probabilité d'une collaboration et d'un renforcement engendrant une amélioration continue de la conservation et une compréhension renforcée du patrimoine. Le Secrétariat de l'UNESCO et les autorités locales et nationales du patrimoine mondial s'en trouveront tous deux plus à même de continuer à répondre aux besoins liés à la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.
8. La liste suivante tend à synthétiser les points communs les plus pertinents qui ont émergés :
- a) Il existe un manque de mécanismes permettant de collecter les bonnes pratiques et de les partager ;
  - b) Toute initiative devrait avoir une approche holistique encourageant les bonnes pratiques, elle devrait célébrer l'excellence et le succès, reconnaître, encourager et favoriser, être englobante et s'appliquer à tous, particulièrement à ceux luttant contre les difficultés ;
  - c) Les mesures et activités qui ont été traduites en action pratique et ont atteint un impact tangible ou engendré un bénéfice devraient être reconnues ;
  - d) Les pratiques de développement durable qui intègrent à la conservation un élément clef des préoccupations majeures tels que tourisme durable, éradication de la pauvreté, financement durable, croissance économique rapide, implication des communautés et défis socio-économiques devraient être saisies ;
  - e) Les exemples de meilleures pratiques devraient être utilisés et promus pour :
    - Un plus vaste renforcement des compétences pour les sites et les communautés locales dans la conservation, le patrimoine et la gestion du tourisme ;
    - Créer un dialogue entre sites afin de renforcer la coopération et développer un sens des valeurs communes et d'appartenance qui permettrait un échange ouvert sur les questions de contexte culturel et naturel, de valeurs, de diversité biologique et culturelle, d'expériences similaires, de défis, ou d'objectifs communs ;
    - Créer des réseaux et des forums permettant d'apprendre les uns des autres (*peer to peer*), d'échanger des expériences et de partager des opportunités,
  - f) L'impact sur les parties prenantes et la société plus largement devrait être maximisé en créant une initiative qui influencerait et augmenterait la prise de conscience de :

- La valeur du patrimoine commun,
- L'importance de conserver, préserver et soutenir le patrimoine de valeur universelle exceptionnelle
- Les avantages et bénéfices de la conservation et l'opportunité d'inspirer une cohésion sociale et une identité nationale,
- Une initiative durable qui implique un engagement communautaire plus large, avec partenariat et financement du secteur privé, y compris les fondations dont les intérêts et les objectifs reflètent les valeurs du patrimoine mondial.

## **E. Qu'est-ce qu'une meilleure pratique ?**

9. Afin de reconnaître les meilleures pratiques en matière de sites du patrimoine mondial et de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, il convient d'identifier une définition claire et simple reflétant clairement les attentes, une définition exhaustive, qui peut être soutenue par des critères/directives, et qui est justifiée dans sa méthode de saisir des standards développés de gestion de sites afin de promouvoir et partager. La possible définition suivante est proposée :

*Meilleure pratique de gestion : qui résulte d'expériences menées et/ou de leçons apprises et partagées, et/ou de mesures pratiques qui ont démontré apporter les méthodes les plus efficaces de mise en œuvre, d'amélioration et de renforcement de la valeur universelle exceptionnelle.*

## **F. Comment relier la meilleure pratique à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial**

10. La *Convention du patrimoine mondial* fournit un cadre unique qui permet d'assurer la conservation des endroits culturels et naturels les plus importants au monde. L'une des plus grandes forces de la Liste du patrimoine mondial est la diversité de la valeur universelle exceptionnelle des sites du patrimoine mondial. L'initiative proposée tendrait à reconnaître et promouvoir la meilleure pratique en matière de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* en reflétant les objectifs stratégiques de cette dernière, les 5C : Crédibilité, Conservation, développement des Capacités, Communication et Communautés.
11. Ces objectifs fournissent un cadre naturel qui couvre tous les aspects du patrimoine mondial et renforce la forte identité et la vision globale requise afin de soutenir le patrimoine mondial.

## **G. Relier les objectifs dans un cadre commun afin de reconnaître et de promouvoir les meilleures pratiques**

12. L'étude a jusqu'à présent tenté d'établir le contexte dans lequel un cadre de reconnaissance et de promotion des meilleures pratiques pourraient produire un grand nombre de réalisations, minimiser les carences et maximiser les opportunités. C'est pourquoi un certain nombre d'options ont été envisagées en présumant, que alors qu'un nombre de mécanismes est théoriquement possible, un cadre suffisant en ressources (tant en terme de temps que de financement), pragmatique, pratique et qui se concentre sur le renforcement, l'identification, la célébration et le partage de meilleures pratiques est une base fondamentale pour un dessein et un accomplissement réussis.

## **H. Recommandations**

13. Cette section vise à présenter un ensemble intégré et holistique/complet de recommandations qui couvre tous les objectifs, accroît les investissements significatifs déjà existants et considère explicitement toutes les parties prenantes.

**Recommandation N°1:** *Reconnaitre des sites en identifiant tous les 2 ans des « Mentors des meilleures pratiques du patrimoine mondial », en mettant en œuvre un processus de candidature qui repose sur des éléments du cadre des rapports périodiques et qui est fondé sur les thèmes des 'Cs' (répond aux objectifs 1, 2, 3 et 7)*

**Recommandation N°2:** *Investir dans un Réseau de gestionnaires de sites afin de faciliter les échanges et le partage de ce qui constitue les meilleures pratiques (répond aux objectifs 4, 5 et 6)*

**Recommandation N°1:** *Reconnaitre des sites en identifiant tous les 2 ans des « Mentors des meilleures pratiques du patrimoine mondial », en mettant en œuvre un processus de candidature qui repose sur des éléments du cadre des rapports périodiques et qui est fondé sur les thèmes des 'Cs' (répond aux objectifs 1, 2, 3 et 7)*

14. Malgré la diversité de la Liste du patrimoine mondial, la *Convention du patrimoine mondial* fournit un cadre commun pour la poursuite d'un but commun qui est la mise en œuvre des objectifs stratégiques de la *Convention du patrimoine mondial*. Utiliser le cadre des rapports périodiques ainsi que les 5C et y incorporer des indicateurs clefs orientés sur l'identification de meilleures pratiques, fournit une base solide sur laquelle établir une initiative qui atteindra les objectifs de reconnaissance et de promotion des meilleures pratiques. La notion d'universalité de cette vision aidera à assurer qu'un large échantillon de réalisations de meilleures pratiques et d'innovations soit identifié et représenté de façon significative tout en produisant un effet levier efficace sur les ressources existantes et les investissements. Cette approche encourage une révision continue dans le contexte du cycle de rapport périodique et renforce la connexion et la valeur du patrimoine mondial. Les cinq thèmes peuvent être utilisés pour récompenser cinq Mentors thématiques distincts du patrimoine mondial, ainsi que l'option d'une récompense globale pour un site produisant les pratiques de gestion qui illustrent au mieux comment elles satisfont les cinq thèmes. Cette proposition pourrait également permettre des récompenses à un niveau régional et/ou mondial.

15. Il est prévu que l'utilisation du rapport périodique comme base du cadre pour l'initiative apporte de la valeur au patrimoine mondial et aux partenaires, car c'est un outil simple mais puissant pour saisir les résultats significatifs à un niveau de base. Facilité grâce à un processus virtuel, ce cadre permet la diversité culturelle et encourage la flexibilité de communiquer sur ce qui est considéré comme un succès, dans le contexte de l'environnement, des contraintes, des responsabilités et des défis de chaque site. Il est prévu que cette proposition d'établir des critères sur la base des indicateurs des rapports périodiques crée un « laboratoire » qui apportera au patrimoine mondial des idées, des opportunités et des innovations qui permettront à l'UNESCO, au patrimoine mondial et aux partenaires d'intégrer et d'adapter une politique afin de faire face aux défis en constante évolution et de soutenir le patrimoine mondial sur le long terme.

16. Il faut toutefois prendre garde à ne pas accabler les sites avec un processus lourd et laborieux. Il faudrait idéalement inclure la possibilité d'exprimer de façon créative les succès des meilleures pratiques pour en tirer les meilleurs bénéfices. Il est crucial de comprendre quels éléments du cadre du rapport périodique s'appliquent dans le contexte d'identification des meilleures pratiques et lesquels peuvent être développés ou au contraire retirés, pour susciter et encourager la participation des sites.

17. Sur la base des recherches documentaires et des entretiens, il est recommandé d'inclure dans les éléments essentiels de l'architecture de l'initiative :

- La reconnaissance positionnée comme une réalisation prestigieuse pour les sites ;
- La qualité de la gestion de l'initiative et une évaluation clairement positionnée et communiquée, ainsi qu'un processus de sélection rigoureux et équitable qui célèbre les meilleures pratiques ;
- Les membres du réseau auront un meilleur accès à l'expérience de leurs homologues d'autres sites ainsi qu'au soutien des partenaires de l'initiative, qui pourraient inclure les Organisations consultatives et d'autres partenaires, conduisant à de futurs domaines de collaboration potentiels.

18. Le rapport McKinsey<sup>1</sup> liste un nombre de différents types de prix. Avec un positionnement précis, l'initiative pourrait coïncider avec le type de prix appelé « réseaux » :

*Les prix de réseaux identifient, célèbrent, valorisent et capitalisent sur les participants aux prix et sur l'écosystème plus large des parties prenantes. Le but est de construire des réseaux, de renforcer des communautés en créant davantage de forums interactifs et de rassembler la prochaine génération de leaders d'un domaine... ce que le réseau choisit de faire une fois qu'il est connecté est la clef pour atteindre un impact réel et ce choix nécessite d'être renforcé par un processus de prix et d'activités post-prix. Ce positionnement offre aux sites une raison attractive de participer.*

19. Une vérification utilisant une méthodologie rigoureuse est compatible avec cette proposition et les sites peuvent être pris en considération de façon équitable et complète. En collaboration avec les Organisations consultatives, l'initiative devrait répondre précisément aux objectifs et utiliser l'expertise existante, les ressources, la recherche et les réseaux afin de maximiser le succès.

**Recommandation N°2:** *Investir dans un réseau de gestionnaires de sites afin de faciliter les échanges et le partage de ce qui constitue les meilleures pratiques (répond aux objectifs 4, 5 et 6)*

20. Cette initiative fournirait l'opportunité de créer de fortes connections entre les idées, les compétences et les relations afin d'ajouter de la valeur et d'améliorer continuellement les pratiques. La volonté de partager les connaissances via un réseau virtuel et/ou physique entre homologues accroît le sentiment de vision commune, renforce la coopération et traduit en bénéfice pour d'autres à travers des guides pratiques, des manuels de référence, des formations sur mesure, etc...Des sites qui auraient été reconnus comme des Mentors de meilleure pratique pourraient à leur tour guider d'autres sites similaires, au niveau national

---

<sup>1</sup> McKinsey and Co. (2009) « And the winner is... Capturing the promise of philanthropic prizes »

ou international et pourraient participer à des réunions d'experts du patrimoine mondial et/ou au Comité du patrimoine mondial. Ce concept de *mentoring* est déjà mis en pratique par le Fonds africain du patrimoine mondial, avec l'appui de l'UICN, dans la préparation des dossiers d'inscriptions au patrimoine mondial en Afrique. Un statut de parrainage pour les sites serait potentiellement plus compliqué et les modalités de mise en œuvre devraient être clarifiées.

21. Cela pourrait être facilité via un réseau en ligne. En utilisant les résultats des candidatures, les réseaux récompensés pourraient être mis en relation avec ceux qui ont indiqué une faiblesse dans ce domaine et pourraient travailler conjointement afin d'établir des pratiques de gestion adaptées. Identifier et établir ces connections pourrait aboutir à des collaborations et des retombées les plus innovantes. La plupart des études et des preuves/analyses démontrent que l'échange entre homologues de différentes organisations (*peer to peer*) ayant des activités ou des objectifs communs est une expérience extrêmement positive et fonctionne comme un outil de renforcement. En extrayant les éléments essentiels d'une gestion réussie et en créant un mécanisme de communication à double sens, plutôt qu'un simple exercice de « rapport », la possibilité de résoudre des problèmes s'en trouve accrue. De plus, extraire des informations précises d'un processus d'inscription qui reflète l'importance de la collaboration entre parties prenantes, encouragera un sens de l'appartenance partagée vers l'accomplissement de buts communs de conservation et de préservation du patrimoine.

## I. Investir dans des communications et un marketing de l'initiative

22. Investir dans la publicité et la promotion de cette initiative maximisera l'opportunité d'inspirer et de communiquer la valeur d'un patrimoine partagé soutenu dans le contexte de coopération globale et de solidarité, en vue de célébrer une potentielle Journée internationale du patrimoine mondial (16 novembre). Cette journée internationale devrait être adoptée via les procédures appropriées.

23. Les communications et le marketing sont un élément essentiel dans la structure générale et le développement de l'initiative et répondent aux objectifs 4, 5 et 8. C'est pour cette raison que le présent rapport ne comprend pas de recommandation détaillée. Il est plutôt recommandé que le Centre du patrimoine mondial planifie et développe une stratégie marketing et de communication détaillée et qu'il y assigne les ressources et les responsabilités relatives. Certaines des questions à résoudre sont :

Questions	Réponses possibles
Quoi?	
Qu'est-ce qui doit faire l'objet de marketing?	Une initiative pour reconnaître et promouvoir les meilleures pratiques pour identifier, protéger, conserver et présenter le patrimoine mondial.
Engagement (possible) des partenaires et une plus large collaboration?	Différents partenaires auront un objectif commun combiné avec leurs propres objectifs particuliers. Le succès de l'initiative sera mieux atteint avec des partenaires stratégiques
Parler largement de meilleures pratiques et de patrimoine soutenu?	Très pertinent pour le patrimoine mondial et les partenaires afin d'atteindre un plus large public et plus de parties prenantes
La qualité d'un panel de jury?	Très pertinent pour les sites afin de renforcer

	une vérification rigoureuse et équitable
Qui?	
Quelle est l'audience de cette initiative?	Très pertinent pour les sites. Les résultats seront communiqués à un large public et les parties prenantes
Quelle audience parmi les parties prenantes le patrimoine mondial souhaite-t-il atteindre avec cette initiative?	Des partenaires potentiels, des communautés, des gouvernements, le secteur privé, la société civile, des donateurs
Où?	
Pourrait-il y avoir un meilleur marketing pour cette initiative au niveau national?	En engageant les Etats parties, les sites seraient encouragés à participer
Quelles opportunités les réseaux sociaux offrent-ils pour promouvoir les retombées de cette initiative?	Créer un réseau en ligne via YouTube, Twitter, Facebook
Comment?	
Une cérémonie pourrait-elle susciter une couverture médiatique et accroître la promotion du patrimoine mondial ?	Utiliser des études de cas adaptées pour inspirer un sentiment de patrimoine partagé et permettant aux sites de mener des relations publiques (PR?) tant au niveau local que national
Des plateformes pourraient-elles être identifiées pour permettre au jury et aux Mentors de sites de parler de l'initiative et de patrimoine dans d'autres cadres?	Potentiellement sur une base locale, régionale, nationale et mondiale en travaillant étroitement avec les sites mentors
Des fondations ou des bailleurs de fonds pourraient-ils être invités à la cérémonie de remise des prix et/ou à des visites de sites afin d'apporter des financements additionnels?	Travailler en étroite coopération avec les mentors de sites, pourrait potentiellement engendrer des opportunités nationales ou régionales et des partenariats
Comment utiliser au mieux le site internet afin de soutenir cet effort?	Etant donnée la nature globale de cette initiative, un effort sur le site internet apporterait un meilleur soutien et une meilleure promotion à cette dernière
Comment cette initiative peut-elle aider à créer un dialogue et des conversations sur les meilleures pratiques et le patrimoine durable?	L'identification et l'utilisation efficaces des plateformes lors d'événements et conférences, pour permettre aux Mentors de sites de promouvoir leurs activités, utiliser le réseau en ligne pour identifier des questions clés communes

24. A travers les recherches documentaires et les entretiens réalisés, un nombre de menaces spécifiques au patrimoine mondial ont été identifiées comme la pression croissante de l'urbanisation, les tensions entre mondialisation et développement local, la dégradation de l'environnement comprenant le changement climatique, le manque de capacité en termes de ressources, de finances, d'expertise et de tourisme durable pour n'en citer qu'une partie. Il est impossible pour la gestion de sites de régler efficacement tous ces problèmes sans l'implication et la coopération des communautés locales et de la société plus largement.

Créer cette initiative fournit une opportunité et de communiquer sur l'importance de protéger, préserver et célébrer notre patrimoine commun et de s'engager en faveur de cette action.

25. L'introduction d'une Journée internationale du patrimoine mondial, le 16 novembre, en référence au 16 novembre 1972, jour d'adoption de la *Convention du patrimoine mondial* par la Conférence générale de l'UNESCO, fournirait une plateforme mondiale pour marquer non seulement le 40<sup>e</sup> Anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial* mais également célébrerait la Liste du patrimoine mondial dans son intégralité et, d'une façon régulière. Cette plateforme permettrait également de communiquer publiquement ce que constitue la valeur universelle exceptionnelle, les défis d'un patrimoine durable et la logique de conserver notre patrimoine mondial commun.
26. Il existe déjà un certain nombre d'initiatives célébrant le patrimoine :
  - Les journées européennes du patrimoine : un week-end de septembre, spécifique aux sites du patrimoine européen, monuments et constructions, et une action conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne,
  - La journée internationale des monuments et des sites de l'ICOMOS : le 18 avril, avec un thème spécifique chaque année,
  - Les journées du patrimoine : célébrées dans certains pays précis, à différentes dates de l'année, et orientées plus spécifiquement sur le patrimoine culturel.
27. Il est recommandé d'adopter la Journée internationale du patrimoine mondial afin de s'engager à célébrer véritablement, aux côtés des différentes parties prenantes et des partenaires, le patrimoine exceptionnel et sa valeur universelle et de sensibiliser le public aux défis et difficultés qu'ils rencontrent.
28. Un véritable enthousiasme a été relevé au cours des entretiens, en faveur de la nécessité pertinente d'une stratégie complète de marketing et de communication afin de réussir. Une publicité bien planifiée et des activités de promotion sont identifiées comme l'outil majeur d'une initiative réussie.

## **J. Viabilité financière**

29. Il est nécessaire d'identifier une source de financement afin de permettre la faisabilité et la viabilité financière de cette initiative et de refléter l'importance de la collaboration en faveur du patrimoine. L'UNESCO est une « marque » prestigieuse offrant une visibilité et un standard élevé aux partenaires qui s'intéressent au patrimoine mondial. Il est recommandé que le financement soit proposé sous forme de sponsoring et d'associations avec des corporations, le secteur privé et/ou des fondations. Tout sponsoring fera l'objet d'un accord formel avec l'UNESCO. De plus, un certain nombre de liens stratégiques pourraient être établis afin d'apporter la reconnaissance à ces sites reconnus pour les meilleures pratiques sous formes de formation par des institutions ou les Organisations consultatives de la *Convention*.
30. Les détails financiers devront être précisés mais les coûts suivants devraient au moins être pris en compte : secrétariat, deux comités pour conduire cet exercice, les coûts de sélection d'un panel, les frais de cette initiative et les coûts de l'activité des « Mentors ».
31. La viabilité financière de ce programme sera assurée majoritairement par le financement et le sponsoring du secteur privé. Ce financement sera investi pour maximiser la valeur des points suivants :

- a) Les récompenses des Mentors de meilleures pratiques du patrimoine mondial telles qu'une somme d'argent ou des bourses de formation et le réseau (en ligne) de gestion des sites du patrimoine mondial qui pourrait identifier et faciliter de futures opportunités en vue d'une collaboration et de partenariat, des activités de réseaux, et des opportunités d'apprentissage, des sessions de formation intersectorielle, des visites de sites, etc.
- b) Le maintien de l'intérêt pour la protection, la conservation et la promotion du patrimoine comprenant des événements et des possibilités de publicité afin de promouvoir les Mentors de meilleures pratiques, le marketing et les activités de communication pour la Journée internationale du patrimoine mondial, la cérémonie de récompenses, etc.

## K. Gestion

32. Une structure de gestion coordonnée par une tierce partie indépendante et nommée par l'UNESCO qui rendra compte au Comité du patrimoine mondial et sera guidée par le Comité, est recommandée de façon à faciliter la provision d'objectifs cohésifs avec de multiples parties prenantes et partenaires. La gestion par une tierce partie devrait être facilitée par une personne ou une organisation expérimentée dont le rôle est de planifier, stimuler, coordonner et livrer les ressources pertinentes et nécessaires à l'établissement et le développement de l'initiative. Assurer une communication transparente et objective entre les parties prenantes et les partenaires qui ont des rôles et des objectifs clairement définis et sont engagés pour réaliser un objectif commun, assurera la réussite de l'initiative.

33. La gestion par une tierce partie s'occuperait de (voir annexe 3):

- coordonner avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO le développement des partenariats avec les sponsors ;
- coordonner le travail des partenaires sponsors ;
- établir les comités de gestion ;
- développer et mettre en œuvre l'initiative ;
- coordonner la mise en œuvre de la stratégie de communication et de marketing ;
- faciliter les échanges et maximiser l'effet de levier de l'information aux parties prenantes concernées et aux partenaires ;
- être responsable pour le *reporting* et la mise en œuvre des objectifs définis et approuvés par les comités de gestion ;
- être responsable auprès du Centre du patrimoine mondial et par voie de conséquence du Comité.

34. La structure de gestion serait composée de :

- a) Un comité consultatif: un maximum de 8-10 personnes représentant le Comité du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives, les partenaires stratégiques, les Etats parties, les partenaires sponsors, et à terme, les Mentors de meilleures pratiques. Consulté annuellement pour approuver les objectifs stratégiques ;
- b) Un comité de travail : un maximum de 10-12 personnes représentant le Comité du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives, les partenaires stratégiques, les Etats parties, les partenaires sponsors, et à terme, les

Mentors des meilleures pratiques. Consulté chaque trimestre pour apporter expertise, données et assistance lorsque nécessaire (utilisation de réseaux par exemple).

35. Gérée par une tierce partie, cette structure de gestion créera une initiative durable et crédible qui apporterait une valeur ajoutée maximale aux parties prenantes.

## **L. Conclusion**

36. Grâce à la mise en œuvre de ces recommandations, l'initiative pourrait créer une différence significative pour le patrimoine mondial comme résultat des idées, des relations et des coopérations, qui peuvent être liées aux :

- Objectifs stratégiques de la *Convention du patrimoine mondial*, programmes et régions prioritaires, qui aident à comprendre le patrimoine et la valeur de préserver le patrimoine
- Domaines de coopération de l'UNESCO, qui aident à maintenir l'Organisation à la pointe de la réflexion sur le développement du patrimoine ;
- Activités de l'UNESCO et des organisations partenaires, qui aident à répondre à certains des défis mondiaux sociaux, économiques et environnementaux les plus urgents en relation avec la conservation du patrimoine.

## **III. Projet de Décision : 35 COM 12D**

*Le Comité du patrimoine mondial*

1. Ayant examiné Document WHC-11/35.COM/12D,
2. Prend note des progrès réalisés dans la préparation des célébrations du 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial sur le thème « Patrimoine mondial : le rôle des communautés locales »,
3. Encourage les Etats parties à développer, soutenir et mener à bien des activités en vue de promouvoir l'anniversaire,
4. invite le Centre du patrimoine mondial à mettre en œuvre le programme d'activités proposé avec le soutien de financements extrabudgétaires disponibles ou à identifier ;
5. Reconnaissant les bénéfices d'une initiative qui reconnaîtrait les meilleures pratiques dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en tant que contribution à la conservation du patrimoine sur le long terme et à la réflexion de l'UNESCO sur le développement durable ;
6. Prend note des recommandations 1 et 2, et demande au Centre du patrimoine mondial, avec le soutien des organisations consultatives, et en consultation du Président du Comité du patrimoine mondial de développer ces idées plus avant de façon à préparer une initiative qui reconnaîtra les meilleures pratiques dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, avec l'objectif d'annoncer pour la première fois les Mentors de meilleures pratiques du patrimoine mondial à l'événement de clôture du 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial (Japon, novembre 2012) ;

7. Demande au Centre du patrimoine mondial de chercher des fonds extrabudgétaires pour assurer les ressources nécessaires et le soutien technique ;
8. Demande au Centre du patrimoine mondial d'entreprendre les étapes nécessaires pour l'établissement d'une Journée internationale du patrimoine mondial comme plateforme mondiale pour la promotion de l'initiative et la visibilité sur le patrimoine mondial en général ;
9. Demande au Centre du patrimoine mondial un rapport d'avancement pour la 36e session du Comité du patrimoine mondial (2012).

## Annexe 1 : calendrier des activités 2011-2014

Juin 2011	Initiative proposée à la 35e session du Comité du patrimoine mondial
Juillet 2011	Début du développement de l'initiative et recherche de fonds
Août-décembre 2011	Préparation et développement des éléments requis pour l'initiative: 1. Objectifs et priorités, 2. Identification d'un tiers organisme pour la gestion, 3. Critères, 4. Stratégie marketing et de communications incluant la Journée internationale du patrimoine mondial, 5. Recrutement de comités de gestion, 6. Développement d'une identité visuelle, 7. Confirmation du jury, 8. Structure pour le réseau en ligne de la gestion des sites.  Obtention de l'approbation pour les critères
Janvier 2012	1. Appel à candidatures et propositions d'inscription, 2. Réunion du comité consultatif, 3. Etablissement du jury.
Mars 2012	Date de clôture des candidatures
Avril-juillet 2012	1. Le jury sélectionne les exemples de meilleures pratiques, 2. Les groupes de mentors sont établis par le biais d'un réseau en ligne.
Août-octobre 2012	1. Rassemblement de matériaux de communication 2. Annonces, communiqués de presse, préparation des cérémonies au niveau national et global
16 novembre 2012	Annonces des premiers résultats
Décembre 2012 – février 2013	1. Analyse de l'année d'inauguration; améliorations et recommandations à intégrer, 2. Création d'un programme et du calendrier des événements afin de promouvoir les mentors des meilleures pratiques.
Mars 2013-juillet 2013	1. Utilisation des exemples de meilleures pratiques pour développer les échanges entre homologues ( <i>peer to peer</i> ) et les ressources en ligne 2. Maintenance et animation proactive du réseau en ligne
Août-octobre 2013	Préparations pour la Journée internationale du patrimoine mondial
16 novembre 2013	1. Journée internationale du patrimoine mondial

	2. Célébration des meilleures pratiques du patrimoine mondial 3. Lancement du processus de proposition d'inscription et de candidature
mars 2014	Date de clôture des candidatures

## Annexe 2.a : Entretiens individuels

Afrique du Sud	Louise Graham	Délégation sud-africaine au Comité du patrimoine mondial Ancien Rapporteur du Comité du patrimoine mondial
APSARA	Kérya Chau Sun	Autorité pour la Protection et la Gestion du site d'Angkor et de la région de Siem Reap (APSARA), Cambodge
Australie	Gregston Terrill	Secrétaire adjoint, ministère de l'Environnement, des Eaux et Art, Gouvernement de l'Australie
Chine	Lu Qiong	Directeur adjoint, Division de la protection des reliques et d'archéologie, de l'Administration nationale du patrimoine culturel, de la Chine
Equilibrium	Sue Stolton	Equilibrium, Recherche sur l'Environnement et de la politique, Bristol, Royaume-Uni
ICCROM	Joe King	Directeur d'unité, Unité des sites, ICCROM
UICN	Tim Badman	Conseiller spécial, Patrimoine mondial, UICN
Mexique	Francisco Morales	Délégation mexicaine au Comité du patrimoine mondial Ancien Rapporteur du Comité du patrimoine mondial
Oman	Hassan Al-Lawait	Directeur, Archéologie générale, Ministère du Patrimoine et de la culture de l'Oman
Suisse	Rudolphe Imhoof	Ambassadeur, Délégation permanente de la Suisse auprès de l'UNESCO
UNESCO	Kishore Rao	Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
UNESCO	Mechtild Rössler	Chef, Section Politique générale et réunions statutaires, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
UNESCO	Tim Curtis	Spécialiste de programme culture, UNESCO Bangkok
UNESCO	Montira Unakul	Administrateur de programme, patrimoine

		mondial et patrimoine bâti, UNESCO Bangkok
--	--	--

## Annexe 2.b : Sollicités mais pas interviewés

ICOMOS	Regina Durighello	Directeur, Programme patrimoine mondial, ICOMOS
ICOMOS	Bénédicte Selfslagh	Secrétaire général, ICOMOS Belgique
France	Hubert de Canson	Délégué permanent adjoint, Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO
Jiuzhaigou	Zhang Xiaopin	Bureau de gestion, site du patrimoine mondial Région d'intérêt panoramique et historique de la vallée de Jiuzhaigou

### Annexe 3: Rôles et responsabilités

Qui	Responsabilités
Parties prenantes et partenaires (incluant les comités de gestion)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financer l'initiative</li> <li>• Déterminer les éléments requis pour l'initiative</li> <li>• Sélectionner le partenaire de gestion et établir les conditions</li> <li>• Approuver les critères de l'initiative fournis par le partenaire de gestion</li> <li>• Promouvoir l'initiative en utilisant les réseaux et communications externes et internes</li> <li>• Contribuer aux nominations annuelles pour le jury</li> <li>• Approuver tous les matériaux produits par le partenaire de gestion</li> <li>• Approuver la stratégie marketing et de communication fournie par le partenaire de gestion</li> <li>• Approuver la conception et les coûts des matériaux de marketing</li> <li>• Approuver les budgets et les coûts pour l'initiative</li> </ul>
Partenaire de gestion	<p>Stratégie</p> <p>Fournit des conseils au Centre du patrimoine mondial et aux comités de gestion sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contexte et le positionnement</li> <li>• La structure et le format, incluant les critères, les catégories, le processus décisionnel etc.</li> <li>• La sélection du jury et la facilitation des contacts</li> <li>• Les événements – conseil sur les discours/matériaux de presse produits</li> <li>• Le plan de communication et de marketing</li> <li>• Assure la durabilité de l'initiative par le biais d'une assistance continue avec les sponsors potentiels et officiels</li> </ul> <p>Développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prépare les documents qui font état de la structure de l'initiative fondés sur différents apports (et le maintien tout au long de l'année afin de produire un guide définitif)</li> <li>• Développe les critères de l'initiative</li> <li>• Compile les formulaires de nomination</li> <li>• Fournit les matériaux rassemblés et fondés sur l'internet pour approbation</li> <li>• Révise et met à jour annuellement les processus, soumet les matériaux changés pour approbation</li> <li>• Etudie et recherche des partenaires, en particulier des financements et des médias</li> <li>• Gère les traductions des documents principaux dans les six langues des Nations Unies</li> </ul>

	<p><b>Evènements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gère les événements et leur logistique (i.e. événements médias, célébration annuelle, évènements d'échange et d'apprentissage)</li> <li>• Participation et logistique pour la visite de site pour vérification, échange de savoir ou dans un but marketing</li> <li>• Assiste et fournit un soutien aux événements</li> <li>• Fournit le contenu pour le réseau et l'échange d'expérience</li> </ul> <p><b>Gestion de l'initiative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintient les mises à jour régulières du programme/ donne ses impressions aux comités de gestion</li> <li>• Maintient la base de données</li> <li>• Prépare les lots de nominations et les distribue après lancement</li> <li>• Utilise les parties prenantes, les partenaires et les réseaux afin de faire de la publicité et promouvoir l'initiative</li> <li>• Répond aux requêtes sur des détails d'information et de nominations</li> <li>• Réexamine les nominations</li> <li>• Gère les listes des candidatures sélectionnées en réunissant le jury</li> <li>• Coordonne et informe le jury en termes de rôle et responsabilité et en facilitant les contacts entre membres,</li> <li>• S'assure que les admissions sont vérifiées</li> <li>• Identifie les opportunités pour retoucher et améliorer l'initiative</li> <li>• Soutient la communication avec les sites, la distribution d'informations ou de logistique, les voyages etc.</li> </ul> <p><b>Gestion des relations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évalue le progrès des mentors et rapporte aux comités de gestion sur une base annuelle</li> <li>• Suit les budgets et fait des rapports en conséquence</li> <li>• Prépare des matériaux contextuels pour approbation</li> <li>• Conseille et soutient pour des opportunités d'échange de savoir/avec les mentors</li> <li>• Coordonne les relations avec des partenaires extérieurs comme les dispensateurs de formations etc.</li> </ul> <p><b>Marketing et communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournit une surveillance stratégique des communications et de l'agenda marketing</li> <li>• Développe des matériaux de communication pour approbation</li> <li>• Spécifie les éléments requis pour le site internet et les communications via l'internet</li> </ul>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fournit des textes pour le contenu internet</li><li>• Fournit la structure de sites internet, la conception et la fonctionnalité</li><li>• Fait des recommandations aux parties prenantes et aux partenaires pour la communication</li><li>• Appuie les relations existantes afin d'accroître le profil de l'initiative</li><li>• Identifie les annonces, le profil revalorisé et les plateformes de célébration</li><li>• Coordonne la conception, la production, l'impression et la distribution de matériaux, incluant les dossiers, les brochures, le publipostage etc.</li><li>• Explore les possibilités de partenariats avec des médias,</li><li>• Collabore avec les parties prenantes et les partenaires afin de soutenir des relations effectives avec les médias</li><li>•</li></ul>
--	---